Image not found or type unknown

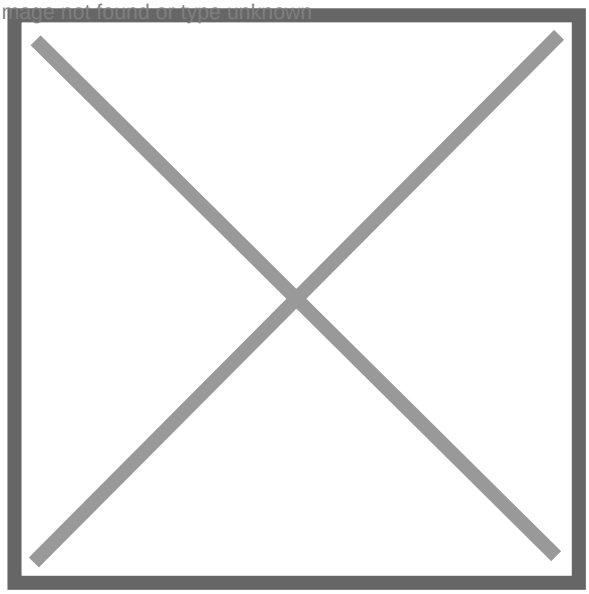

Etat des relations employeur-salarié envers un client

Par **pirathle**, le **25/02/2016** à **09:44**

Bonjour à tous,

J'étais en prestation chez un client pour le compte d'une SSII. J'ai eu une dépression en Juillet qui a conduit à une hospitalisation et à un arrêt de travail. A l'issue de mon suivi psychologique et en plein questionnement personnel, j'ai indiqué à mon employeur que je souhaitais arrêter mon contrat de travail et que j'avais envie de voir autre chose. Le commercial de la SSII est allé le reporter au client.

Ma question est la suivante : l'état des relations entre un employeur et un employé est-il confidentiel vis à vis des tiers finaux ? Le commercial avait-il le droit d'indiquer précisément les motifs de mon absence et ma nouvelle orientation de vie ?

Il me semble que si j'avais indiqué au client que l'état de mes relations avec mon employeur est fortement déterioré, cela aurait pu constituer une faute (clause de discrétion, diffamation, etc).

Bien à vous,

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés